

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Ce procès-verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Membres du Conseil : 19	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.
Présents : 13/14	Présents : Mmes Anne-Laure BABAUT, Marie-Annick GUIMARD, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.
Pouvoirs : 4	MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.
Votants : 17/18	Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Nicole HUET à Mme Arlette ROBIN
Date de Convocation : 19/09/2025	Mme Béatrice PEREIRA à M. Dominique MOREL Mme Josette RAIMON à Mme Chantal SUBRA M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS
	Excusée : Mme Laure-Anne RAULT
	Secrétaire de séance : Mme Patricia LEPINE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Madame Patricia LEPINE est désignée secrétaire de séance.

♦ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28/08/2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 17 voix pour.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

- Balayage de la Commune par la société SAS ARC ENVIRONNEMENT pour un montant de 690,00€ HT 828,00€ TTC.
- Travaux de requalification et d'aménagement de la rue de Bouteville par la société ATLANROUTE pour un montant de 415.589,40€ HT, 498.707,28€ TTC.
- Contrat d'entretien du matériel de cantine avec la société FAIVRE pour un montant annuel de 450,00€ HT, 540,00€ TTC.
- Réalisation de panneaux interdiction fumer école par la société PANO pour un montant de 230,00€ HT, 276,00€ TTC.
- Travaux de génie civil télécom pour effacement des réseaux à Mortagne la Jeune par le SDEER pour un montant de 9.022,43€HT, 10.826,92€ TTC en 5 annuités sans frais.
- Travaux de reprise de l'éclairage public à Mortagne la Jeune par le SDEER pour un montant de 4.171,44€HT en 5 annuités sans frais.
- Location pendant 1 mois d'un bungalow de chantier pour le Centre Technique Municipal auprès de la société NEW LOC pour un montant de 291,38€ HT, 349,66€ TTC.
- Renouvellement abonnement pour 2 ans à beneylu school pour l'école auprès de SOLURIS pour un montant de 412,00€ TTC.
- Fourniture d'un rack à vélo 5 places pour le parc par la société PANOSTOCK pour un montant de 77,90€ HT, 93,48€ TTC.
- Travaux de surélévation d'un mur de clôture de l'école par la société LA PLOMBIERE pour un montant de 3.200,00€ HT, 3.840,00€ TTC.
- Travaux de sécurisation des accès de l'école par la société CAJEV pour un montant de 3.708,80€ HT, 4.450,56€ TTC.
- Reprise des abords d'un tampon fonte au carrefour RD109/rue des Coutures par la société ATLANROUTE pour un montant de 3.619,50€ HT, 4.343,40€ TTC.
- Fourniture de panneaux de signalisation pour les travaux rue de Bouteville par la société SIGNALS pour un montant de 374,67€ HT, 449,60€ TTC.

- Prestation de concert La Vie Feu d'Artifice par l'association FIFTY-FIFTIES pour un montant de 400,00€ TTC.
- Création d'un passage bateau rue de la Ragotterie par la société ATLANROUTE pour un montant de 1.552,00€ HT, 1.862,40€ TTC.
- Dépannage plomberie sur le logement rue de la Borderie par la société HURON FRERES pour un montant de 250,00€ HT, 300,00€ TTC.
- Prestation complémentaire pour la réparation du Calvaire par la société CROIX ET CALVAIRES DE France pour un montant de 290,00€ HT, 348,00€ TTC.
- Installation d'un adoucisseur pour le lave-vaisselle de la cantine par la société DEPANNAGE FAIVRE pour un montant de 538,00€ HT, 645,60€ TTC.
- Publication d'une annonce légale pour le site du camping auprès de la société SUD OUEST PUBLICITE pour un montant de 549,74€ HT, 659,69€ TTC.
- Travaux sur le matériel de cantine suite vérification annuelle par la société DEPANNAGE FAIVRE pour un montant de 642,20€ HT, 770,64€ TTC.
- Remplacement de la centrale de commande des cloches de l'église par la société LUSSAULT pour un montant de 1.656,17€ HT, 1.987,40€ TTC.
- Sortie bowling pour le centre de loisirs auprès de la société BOWLING LA ROCHELLE pour un montant de 78,00€ HT, 93,60€ TTC.

Arrivée de M. Roger BAZIER.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

Délibération n°1 Convention de participation financière – Programme pluriannuel de restauration hydraulique 2024/2026 – ASA de Marais Salles Angoulins Châtelailon

Madame le Maire précise que tout le fonds de dossier avec les plans a été transmis aux Conseillers Municipaux.

Monsieur Bazier demande si les travaux réalisés sur les parcelles privées seront refacturés aux propriétaires concernés. Il souligne également l'intérêt touristique et l'attrait que ces Marais pourraient présenter.

Madame le Maire confirme que si ceux-ci ont été identifiés, la Commune pourra leur réclamer les sommes avancées. Elle souligne que certains propriétaires sont également prêts à donner leur parcelle à la Commune. Elle précise que l'intégration de la Commune au sein du futur Parc Naturel Régional pourrait permettre à la Commune de bénéficier d'aides, comme pour le Marais Poitevin.

Monsieur Ramos souhaite savoir à quelle périodicité ces travaux devront être refaits.

Madame le Maire rappelle que cela n'a pas été fait depuis plus de 30 ans. Il s'agit de réaliser les travaux principaux à ce stade. Des professionnels ont fait l'étude, elle propose de leur faire confiance quant aux choix retenus.

Monsieur Perlade s'inquiète de l'état alarmant et catastrophique des Marais avec la sécheresse et de la protection de la faune et de la flore en découlant malgré des conventionnements existants avec la LPO. Il rappelle que fut un temps, les marais étaient navigables.

Madame le Maire indique que l'Association Syndicale des Marais de Salles Angoulins Châtelailon a vocation à réaliser des études et des travaux d'entretien et d'aménagement afin d'assurer une bonne gestion des marais. Pour ce faire, en tant que membre, l'AS de Salles Angoulins Châtelailon a fait appel à l'UNIMA pour que cette dernière élabore un programme pluriannuel de travaux d'entretien sur une durée de trois ans.

Durant cette période, des travaux ont été identifiés sur les marais situés sur les Communes d'Angoulins sur Mer et de Salles sur Mer.

La première tranche de travaux a abouti à deux chiffrages permettant de distinguer le réseau secondaire du réseau tertiaire car les taux d'aide appliqués par le Département de la Charente-Maritime, financeur de cette opération, ne sont pas les mêmes. Ainsi, un taux de 70% s'applique pour le réseau secondaire (considéré comme collectif) tandis qu'un taux de 35% est affecté au réseau tertiaire (considéré comme privé).

Par voie de conséquence, il en résulte les plans de financement suivants :

Réseau secondaire

Dépenses				Recettes						Total
	HT	TVA	TTC	CD 17			Autofinancement			
				Taux	Participation	Participation retenue	Taux	Participation	Participation retenue	
Travaux	54 477,80 €	10 895,56 €	65 373,36 €	70%	45 761,35 €	45 761,00 €	30%	19 612,01 €	19 612,36 €	65 373,36 €
Rémunération MOE	6 673,53 €		6 673,53 €	70%	4 671,47 €	4 672,00 €	30%	2 002,06 €	2 001,53 €	6 673,53 €
MAF	1 790,60 €		1 790,60 €	70%	1 253,42 €	1 253,00 €	30%	537,18 €	537,60 €	1 790,60 €
Somme à valoir	5 558,07 €	1 111,61 €	6 669,68 €	70%	4 668,78 €	4 669,00 €	30%	2 000,91 €	2 000,68 €	6 669,68 €
Total	68 500,00 €	12 007,17 €	80 507,17 €		56 355,02 €	56 355,00 €		24 152,15 €	24 152,17 €	80 507,17 €

Réseau tertiaire

Dépenses				Recettes						Total
	HT	TVA	TTC	CD 17			Autofinancement			
				Taux	Participation	Participation retenue	Taux	Participation	Participation retenue	
Travaux	51 421,00 €	10 284,20 €	61 705,20 €	35%	21 596,82 €	21 597,00 €	65%	40 108,38 €	40 108,20 €	61 705,20 €
Rémunération MOE	6 299,07 €		6 299,07 €	35%	2 204,67 €	2 204,00 €	65%	4 094,40 €	4 095,07 €	6 299,07 €
MAF	1 737,58 €		1 737,58 €	35%	608,15 €	608,00 €	65%	1 129,43 €	1 129,58 €	1 737,58 €
Somme à valoir	5 542,35 €	1 108,47 €	6 650,82 €	35%	2 327,79 €	2 328,00 €	65%	4 323,03 €	4 322,82 €	6 650,82 €
Total	65 000,00 €	11 392,67 €	76 392,67 €		26 737,43 €	26 737,00 €		49 655,24 €	49 655,67 €	76 392,67 €

Une fois les subventions du Département de la Charente-Maritime déduites, l'AS de Salles Angoulins Châtelailillon doit supporter un reste à charge prévisionnel de 73 807,84 €.

Afin d'accompagner l'AS de Salles Angoulins Châtelailillon, il est demandé au Conseil Municipal de Salles sur Mer de contribuer financièrement à ce projet de la manière suivante :

	Reste à charge	Participation Angoulins s/Mer		Participation Salles s/Mer	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Réseau secondaire	24 152,17 €	20,70 %	4 999,50 €	79,30 %	19 152,67 €
Réseau tertiaire	49 655,67 €	33 %	16 386,37 €	67 %	33 269,30 €
Total	73 807,84 €		21 385,87 €		52 421,97 €

Il est précisé que les conditions de mise en œuvre sont fixées dans une convention liant les deux parties dont le projet a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De contribuer financièrement au projet d'entretien et de restauration du marais de la Cabane Pourrie et du marais de la Renaudeau - Tranche 1 situés sur les Communes d'Angoulins sur Mer et de Salles sur Mer,
- D'attribuer une aide financière de 52 421,97 € à l'AS de Salles Angoulins Châtelailillon en fonction des taux et montants indiqués ci-dessus,
- De prévoir la somme de 52 421,97 € au budget actuel et de la reporter, au besoin, sur les budgets suivants,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière ainsi que tout document afférent à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Création d'emplois non permanents suite à accroissement temporaire d'activité (article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique)

Considérant la délibération du 06/08/2020 autorisant notamment Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant la demande des services de la Trésorerie visant à créer les postes correspondants à ces besoins temporaires d'activité,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire précise que par moments, l'activité des services de la Commune peut nécessiter le recrutement d'agents contractuels supplémentaires ; ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer à compter du 1^{er} octobre 2025, les emplois non permanents suivants :
 - o Service animation : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - o Services techniques : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - o Service cantine : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
 - o Service école : 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de maximum 35h/semaine
- D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de chacun de ces services en fonction des besoins.
- Il est précisé que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que la dépense correspondante est et sera inscrite chaque année au budget de la Commune (chapitre 12).

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 30/10/2025 à 18h.
- Madame le Maire détaille au Conseil Municipal les futures manifestations/animations de la Commune :
 - o Inauguration piste cyclable : samedi 27/09/2025 10h-12h dans le Parc et/ou à la Galerie en fonction du temps mais comme la météo semble clémente, cela devrait se dérouler dans le Parc.
 - o Vide grenier par Grains de Sel dimanche 28/09/2025 au camping
 - o Permanence SMILE 01/10/2025 de 9h à 12h à la salle du Parc
 - o Concert Claude Nougaro samedi 04/10/2025 à la Galerie
 - o Octobre Rose dimanche 12/10/2025 matin à la salle des Fêtes
 - o Zone de gratuité samedi 25/10/2025 à la salle des Fêtes
 - o Bourse aux jouets par le Foyer Rural dimanche 02/11/2025 à la salle des fêtes
 - o Cérémonie du 11/11/2025 à 11h au Monument aux Morts
 - o Après-midi dansant samedi 15/11/2025 à la salle des Fêtes
 - o Parution et présentation du nouveau livre d'Au fil de nos Mémoires : vendredi 21/11/2025 à 18h00 à La Galerie
 - o Bal Folk par le Foyer Rural : samedi 22/11/2025 à la salle des Fêtes
 - o Marché de Noël samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025 dans le Parc et sur le parvis de l'église
- Madame le Maire rappelle que la Maison des aidants, rue de la Platière accueillera ses premiers bénéficiaires début octobre
- Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanche 15 et 22/03/2026
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possible donation à la Commune de la parcelle C246 par ses propriétaires.
- Madame le Maire donne la parole à Monsieur Morel pour un point d'information sur les travaux de la rue de Bouteville. Il rappelle que la 1^{ère} phase des travaux concerne la CDA de La Rochelle et va durer 1 mois. La 2^{nde} phase portée par la Commune avec l'appui des services du Département et de la CDA durera jusqu'en mars 2026. Pour le moment, il y a peu de retours négatifs et tous les ajustements sont effectués au fur et à mesure. Il précise que la base vie sera installée chez un particulier rue de la Platière et que quelques stationnements rue du Roulet et rue de la Croix des Fleurets ont été maintenus afin de matérialiser des écluses pour casser la vitesse.
Monsieur Ramos souligne que lorsque les rues sont en double sens, la circulation est de faite limitée ; il s'oppose au sens unique.
Madame le Maire précise que plusieurs mesures ont été mises en place pour faire ralentir : les priorités à droite et le marquage au sol qui marche très bien. Elle constate que la vitesse excessive est souvent celles des premiers usagers des voies, notamment des parents aux abords des écoles.
- Monsieur Ramos constate que les moustiques tigres sont de plus en plus présents sur la Commune.
Monsieur Jouannault confirme que les moustiques tigres sont présents sur la Commune sur

l'ensemble du territoire national. Il rappelle que les bonnes consignes à observer sont sur le site internet et également dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui a été distribué à tous les habitants.

- Madame le Maire, suite à l'interrogation de Monsieur Ramos confirme que les églises du secteur de la paroisse subissent des dégradations mais elle précise que les services de la Gendarmerie sont mobilisés.
- Madame le Maire précise que la signature des actes d'acquisition des terrains pour la piste cyclable est bien en cours et que le notaire a été relancé ; une succession non finalisée bloque malgré tout la finalisation des actes.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 18h52.

Fait à Salles sur Mer, le 26/09/2025.

Le Maire, Chantal SUBRA



La Secrétaire de Séance, Patricia LEPINE

